

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE JAVENÉ (35)

Référence projet : **LBH**

CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

LA BASSE HAYAIS

35133 JAVENÉ



MARS 2023

SOLIDOR
ARCHITECTURE

SOMMAIRE

PIÈCES DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC - 00	PRÉAMBULE
PC - 01a	PLAN DE SITUATION - LOCALISATION
PC - 01b	PLAN DE SITUATION - VUE AÉRIENNE
PC - 01c	PLAN DE SITUATION - CADASTRE
PC - 02a	PLAN DE MASSE - EXISTANT 1.1000e
PC - 02b	PLAN DE MASSE - PROJET 1.1000e
PC - 02c	PLAN DE MASSE - PROJET 1.500e
PC - 02d	PLANS AIRES DE RETOURNEMENT POMPIERS - PROJET 1.200e
PC - 03a	COUPE DU TERRAIN - LONGITUDINALE AA' EXISTANT ET PROJET 1.1000e PROJET 1.500e
PC - 03b	COUPE DU TERRAIN - TRANSVERSALE BB' EXISTANT ET PROJET 1.1000e PROJET 1.500e
PC - 03c	PLANS DE DÉTAIL DES STRUCTURES ET DES PANNEAUX 1.100e
PC - 04a	NOTICE DESCRIPTIVE
PC - 04b	NOTICE DESCRIPTIVE
PC - 04c	NOTICE DESCRIPTIVE - ANNEXE
PC - 05a	PLANS ET FAÇADES POSTE DE LIVRAISON ET TRANSFORMATION 1.100e
PC - 05b	ÉLÉVATION CLÔTURE ET PORTAIL 1.40e
PC - 05c	ÉLÉVATION CAMÉRA DE SURVEILLANCE 1.40e
PC - 05d	PLAN CITERNE INCENDIE 1.100e
PC - 06	INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT
PC - 07a	SITUATION DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
PC - 08a	PHOTOGRAPHIE DE SITUATION DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

SAS Javené Solaire

A : Village des Collectivités d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé - CS 43603
35236 THORIGNE-FOUILLARD

MAÎTRISE D'OEUVRE :

SOLIDOR Architecture

A : 6 RUE OBERKAMPF, 75011 PARIS
32 BIS BD MARBEUF, 35000 RENNES
M : MAIL@SOLIDORARCHITECTURE.com
T : 06 49 19 93 20 | 06 35 57 54 26

PC - 00a

EXISTANT

EXTRAIT KBIS

Greffes du Tribunal de Commerce de Rennes
7 RUE PIERRE ABELARD
CS 43124
35031 RENNES CEDEX

Code de vérification : mDUu0g1j4b
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2023B00786

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 949 026 389 R.C.S. Rennes
Date d'immatriculation 17/03/2023
Dénomination ou raison sociale JAVENE SOLAIRE
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 1 000,00 Euros
Adresse du siège 1 Avenue de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard
Activités principales La production d'énergies renouvelables, notamment par l'acquisition et l'installation de centrales photovoltaïques et l'exploitation d'unités de production d'énergies renouvelables
Durée de la personne morale Jusqu'au 16/03/2122
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

Dénomination Energ'iv
Forme juridique Société d'économie mixte locale à forme anonyme
Adresse Village des Collectivités 1 Avenue de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard
Immatriculation au RCS, numéro 843 735 572 RCS Rennes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement La Basse Hayais 35133 Javené
Nom commercial JAVENE SOLAIRE
Activité(s) exercée(s) Production d'énergie d'origine solaire
Date de commencement d'activité 24/01/2023
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE**Attestation de maîtrise foncière**

Je soussigné, M. Bernard DELAUNAY, maire de la Commune de Javené, collectivité territoriale, sise 2, place Saint-Martin, 35133 Javené, n° SIREN 213 501 372, (ci-après « la PROPRIÉTAIRE »);

ATTESTE que la Commune a conclu, avec la société JAVENE SOLAIRE, SAS immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 949 026 389, sise au 1, avenue de Tizé – 35235 THORIGNÉ-FOUILLARD, représentée par sa présidente personne morale la SEML Energ'iv, elle-même représentée par M. Pierre MOAL, dûment habilité, une promesse de bail portant sur la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle suivante dont elle est propriétaire :

Section	N° parcelle	Lieudit	Commune	Zonage
ZD	88	La Basse Hayais	Javené	NE

LA PROPRIÉTAIRE AUTORISE par conséquent la société JAVENE SOLAIRE :

- A effectuer toutes les démarches et en particulier à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la construction de la centrale photovoltaïque ;
- À signer tous les documents ou pièces nécessaires à cet effet.

Fait à Javené

Le Signé, le 22-03-2023.....

Pour la PROPRIÉTAIRE, M. Bernard DELAUNAY, maire

Bernard Delaunay

✓ Certified by /y/ynsign

PC - 01b

EXISTANT

VUE AÉRIENNE 1.1000

PLAN DE SITUATION



PC - 02a

EXISTANT
PLAN MASSE 1:10000

PLANS



PC - 02b

PROJET
PLAN MASSE 1.1000e

PLANS



LEGENDE

- ZONE HUMIDE
- ZONE À ÉVITER POUR LA PROTECTION DES HABITATS NATURELS



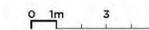


PC - 02d

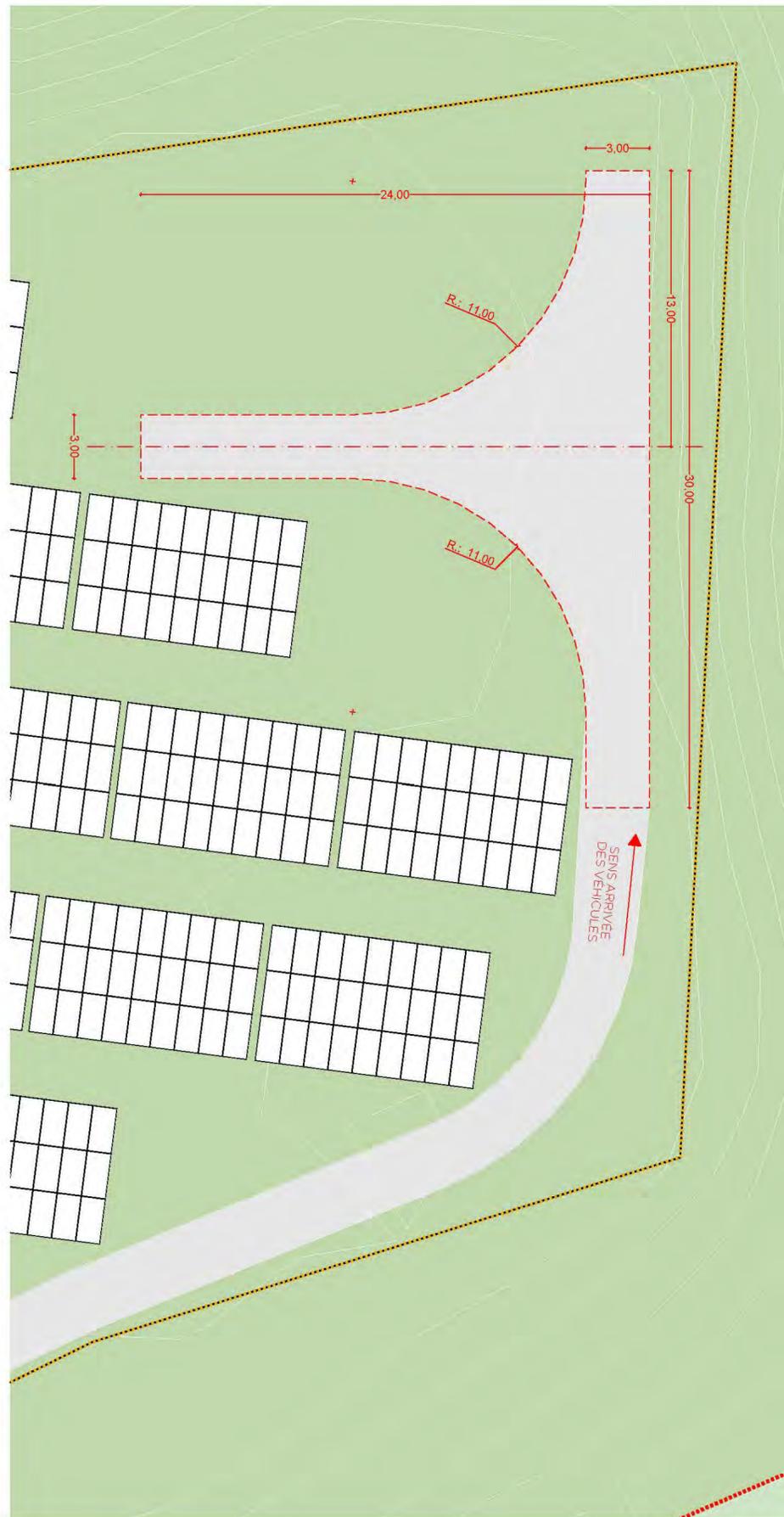
PROJET

AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS CÔTÉ NORD-OUEST 1.200e

PLANS



AIRE DE RETOURNEMENT POMPIERS CÔTÉ NORD-EST 1.200e



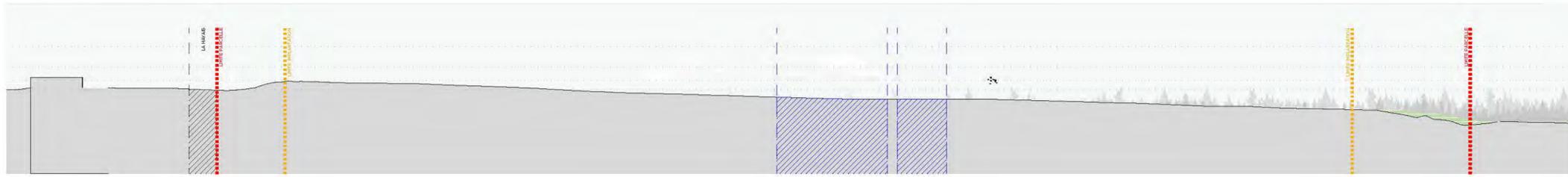
ENTRÉE 1.200e



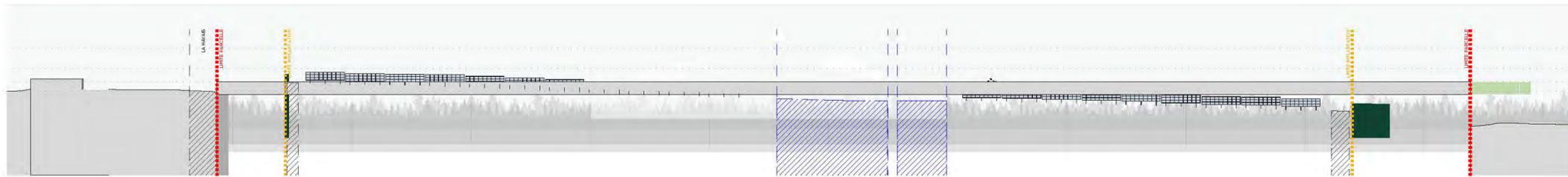
PC - 03a

EXISTANT
COUPE AA' 1.1000e

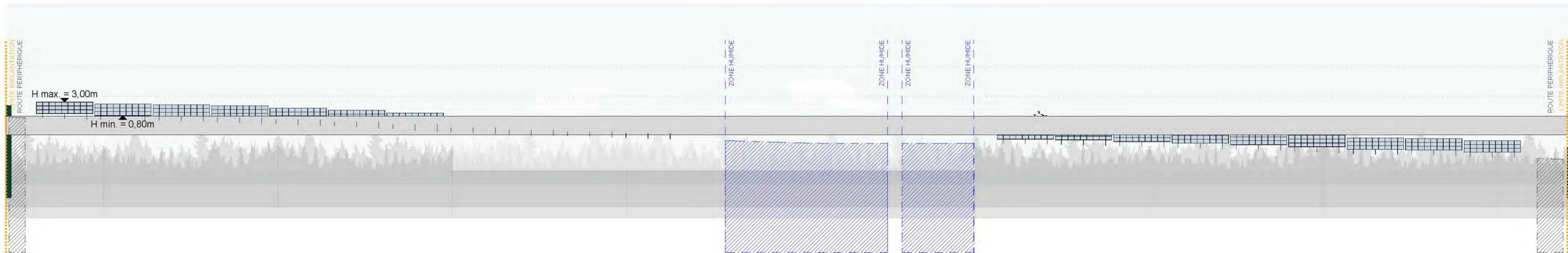
COUPES



COUPE AA' 1.1000e

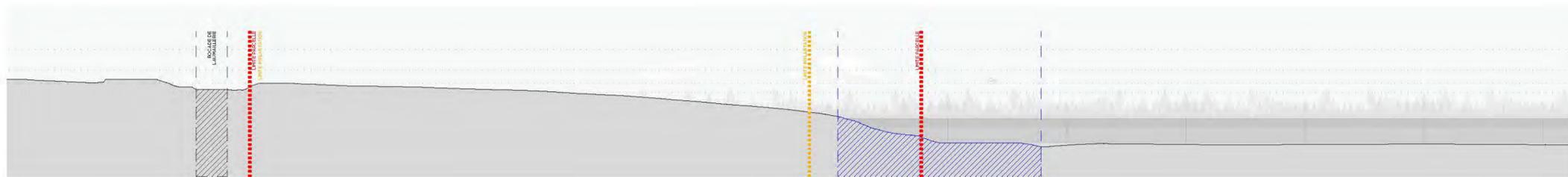


COUPE AA' 1.500e

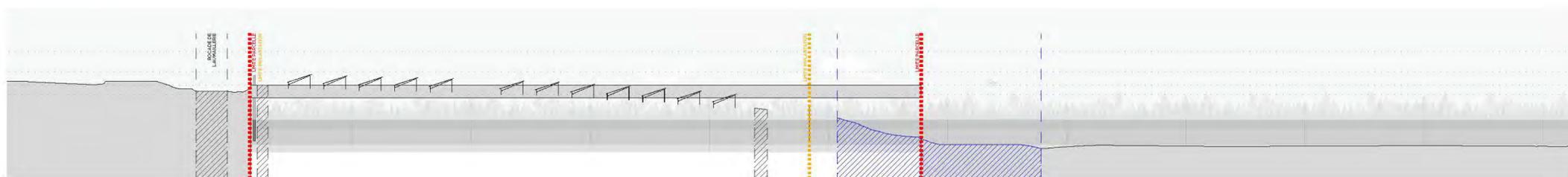


PC - 03b

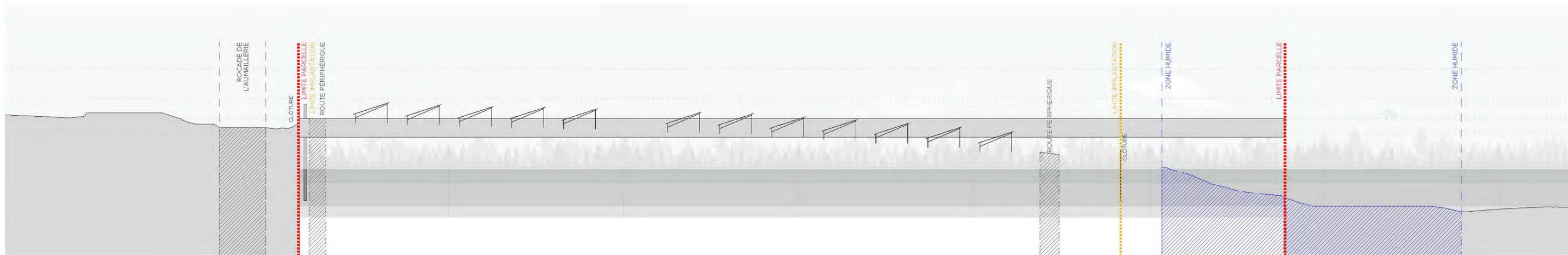
EXISTANT
COUPE BB' 1.1000e



COUPE BB' 1.1000e



COUPE BB' 1.500e



COUPES



PC - 03c

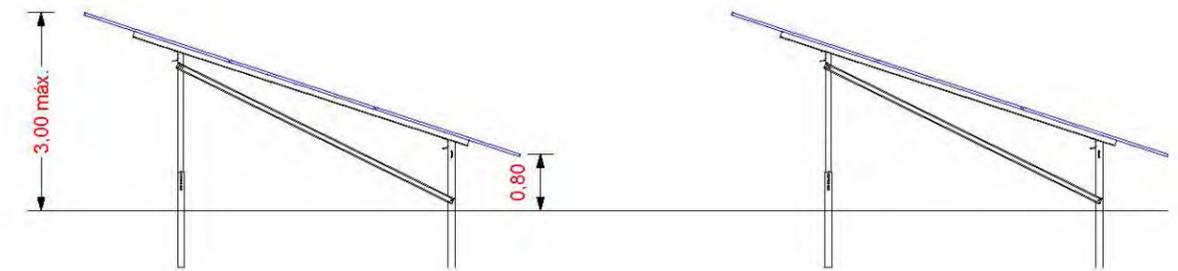
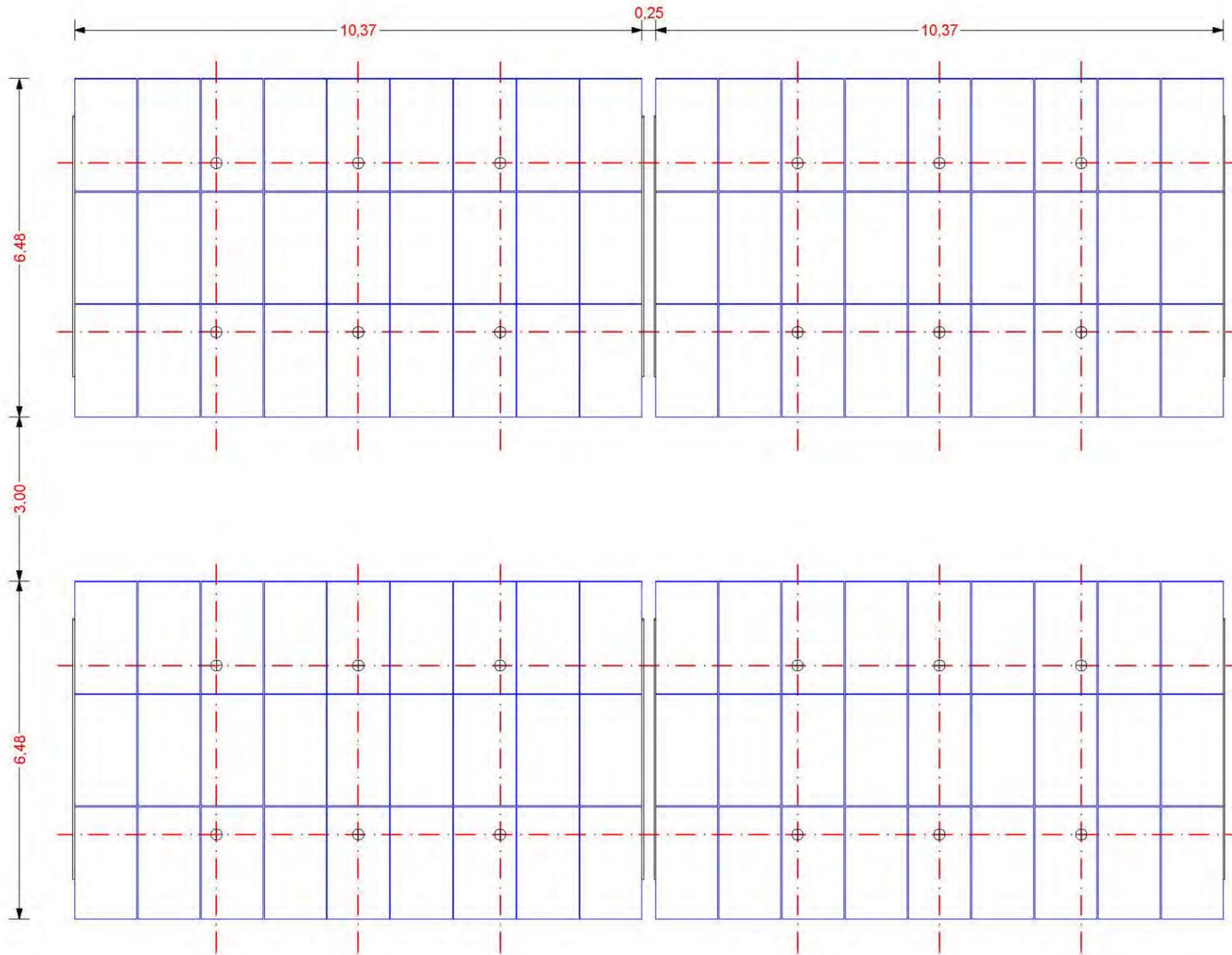
PROJET

PLAN STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES 1.100e

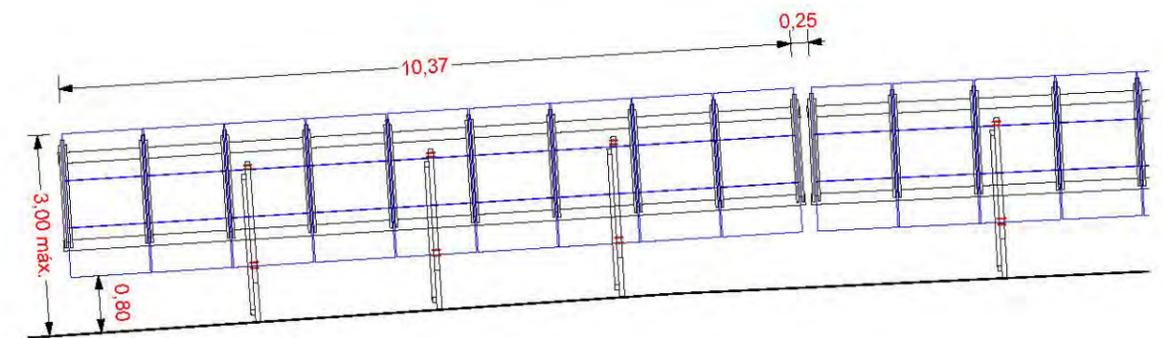
COUPES



COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES 1.100e



SCHEMA D'IMPLANTATION DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES 1.100e



PC - 04a

PROJET

POINT 00 - INTRODUCTION AU PROJET

Ce projet intitulé « PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE JAVENÉ » est conçu par SOLIDOR Architecture SARL, représentée par son gérant, Benjamin Thuillez, Architecte HMONP.

Le site sur lequel la centrale est envisagée se situe au nord de JAVENÉ :

Adresse : La basse Hayais, 35133 JAVENÉ

Les coordonnées WGS84 du site (centré sur le terrain) sont - Latitude : 48°20'11.8"N

- Longitude : 1°10'55.4"W

POINT 01 - PRÉSENTATION DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

A - DÉLIMITATION / BORNAGE

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Bretagne, sur le territoire de la commune de JAVENÉ dans le département de l'Ille et Vilaine.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol s'implante dans un ancien remblai, aujourd'hui à l'état de friche.

Les abords immédiats du site sont délimités :

- Au nord, par le Couesnon;
- Au sud par la rocade de l'Aumaillerie;
- A l'est par un terrain naturel en friche;
- A l'ouest par l'impasse «la basse hayais»;

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface et topographie :



La parcelle a une superficie de 50 286m² selon le cadastre (Feuille 000 ZD 01). Le terrain est constitué majoritairement par un plateau se terminant par une pente raide au nord (vallée du Couesnon).

Un relevé géomètre précis avec les altimétries du terrain sera réalisé avant le démarrage des travaux

Hydrologie :

Une partie de la parcelle se situe en zone inondable. Aucune source n'est connue sur la parcelle.

B - URBANISME

La commune de JAVENÉ est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. Ce dernier a été approuvé le 16 décembre 2020.

Le site d'implantation du projet photovoltaïque se situe en zone Ne où sont autorisés les « équipements de production d'énergie ».

Le projet photovoltaïque est donc compatible avec le document d'urbanisme appliqué à la commune.

PLU :

La parcelle est située en zone Ne. Ci-dessous, le résumé des principaux articles applicables au projet :

2.1- VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

Les constructions devront s'implanter soit à l'alignement soit en recul de 3m minimum

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les constructions devront être implantées soit en limite séparative soit en retrait minimum de 1,50m.

Emprise au sol:

Le coefficient d'emprise au sol maximal est fixé à 80%.

Coefficient de pleine terre

Le coefficient de pleine terre minimal est fixé à 30 %.

Hauteur des constructions

La hauteur maximale des constructions ne peut excéder 9 m

2.2- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Clôtures

Les clôtures ne devront pas dépasser une hauteur de 1,75 mètres en limites séparatives et 1,50 mètre sur la voie et autres emprises publiques

Afin de suivre les préconisations relatives à la sécurité du site émises par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, nous demandons une dérogation pour augmenter la hauteur de la clôture à 2m ; cela permettrait de sécuriser le site contre toute intrusion.

C - RÉSEAUX

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

L'énergie électrique produite sera injecté en un point unique sur le réseaux de distribution (point de livraison).

Le terrain n'est grevé d'aucune servitude d'utilité publique.

ACCÈS :

Il n'y a pas de servitudes sur la parcelle du projet

L'accès piétons et voitures se fait au sud-ouest de la parcelle depuis le carrefour avec l'impasse «la basse hayais» et la rocade de l'Aumaillerie

PC - 04b

PROJET

NOTICE

POINT 02 - LE PROJET ET SON INSERTION DANS LE SITE

A - L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

L'accès piétons et voitures se fait au sud-ouest de la parcelle depuis le carrefour avec l'impasse «la basse hayais» et la rocade de l'Aumallerie via un portail de 6m de large.

De faibles terrassements seront réalisés afin de permettre l'implantation de la centrale solaire et la bonne installation des panneaux photovoltaïques.

En ce qui concerne la création des pistes de circulation, un décapage sur une dizaine de centimètres de profondeur sera réalisé, limitant tous travaux d'affouillement ou de terrassement.

Aucun terrassement lourd n'est à envisager.

B - COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET :

Programme :

Le projet consiste à réaliser une centrale photovoltaïque au sol pour la production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil

Ce projet de centrale photovoltaïque de Javené prévoit l'installation de 6 804 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire de 545 Wc. La puissance totale prévisionnelle est de 3,7MWc.

Les modules sont disposés sur des structures métalliques ou tables, chaque table comptant 27 modules : 3 lignes superposées de 9 modules (en format portrait). Les tables sont orientées plein sud, et inclinées à 18° par rapport au sol. La hauteur maximale (côté nord) est de 3m, la hauteur minimale (côté sud) est de 0,8m. Les tables sont agencées en ligne est-ouest, espacées de 3m.

Des onduleurs sont répartis dans la centrale de manière décentralisés. Ils sont fixés directement sur les structures, sous les modules.

Les modules sont reliés entre eux par des câbles abrités sous les structures. Le câblage entre les tables et vers le poste de transformation est enterré ou potentiellement en chemin de câbles.

Un poste de transformation et de livraison de 10x3m (dimensions maximales) est situé près de l'entrée du site. Sa hauteur totale est de 3,6m, sa base étant remblayée sur 80cm.

Pour des raisons de sécurité, une citerne souple de 120m3 est installée près de l'entrée.

Le site dispose aussi d'une caméra de sécurité et d'une station météo.

Une piste périphérique en U entoure le site de l'est à l'ouest en passant par le sud, dimensionné selon les préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Des espaces de retournement sont aménagés à chaque extrémité, afin de permettre la desserte de l'ensemble de la centrale par les véhicules d'entretien et

de secours.

En dehors de cette piste, le sol restera enherbé et sera entretenu par écopâturage.

Une clôture grillagée de 2m de haut ceint le site, dont l'accès sera contrôlé par un portail de 6m de large.

Une haie arbustive d'environ 3m de haut sera plantée au sud, en bordure de la rocade.

L'électricité sera injectée sur le réseau public de distribution via un câble enterré, qui rejoindra le réseau existant probablement au niveau du rond-point de l'Aumallerie. Néanmoins le tracé définitif de ce raccordement sera déterminé par Enedis lors de la phase travaux.

Déroulement du chantier:

Le chantier, c'est-à-dire les travaux de construction de la centrale photovoltaïque au sol, s'organise en plusieurs étapes, certaines d'entre elles pouvant débiter concomitamment, pour une durée totale estimée aux alentours de 6 à 8 mois.

Une base vie sera temporairement installée afin de pouvoir abriter les différentes personnes intervenant sur le chantier.

Le terrassement et l'aménagement éventuel du terrain permettent la préparation de l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de la centrale. Associés au défrichage/débroussaillage, à la mise en place de la clôture, de la voirie et de la plateforme, l'accès au chantier est contrôlé et facilité pour toutes les étapes suivantes.

Il conviendra ensuite de réaliser les tranchées destinées à accueillir les lignes HTA entre les postes de transformation et le poste de livraison, câbles AC basse tension des onduleurs jusqu'aux postes de transformations, et câbles DC des modules photovoltaïques jusqu'aux onduleurs.

De manière successive interviennent la réalisation des fondations des structures, le montage mécanique des structures, et la pose des panneaux sur ces structures.

Dans le cas où cela est nécessaire, la pose des chemins de câbles est réalisée ensuite avec le passage des câbles DC HT AC et raccordement. Les fondations des postes, leur pose et leur raccordement sont ensuite réalisées.

Il ne restera que la mise en place des éléments de mesure météo, de supervision et de vidéosurveillance.

Réseaux :

Le traitement d'eaux pluviales ne sera pas modifié par rapport à l'existant. La topographie générale du site ne sera pas modifiée. Les structures solaires ne faisant pas obstacle à l'écoulement des eaux de par leur faible emprise au sol, le ruissellement au sol ne sera pas modifié

Tous les raccordements électriques de la centrale seront

enterrés dans la mesure du possible.

C - COMPOSITION ET VOLUME DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET LE RAPPORT AUX CONSTRUCTIONS OU PAYSAGES AVOISINANTS :

Traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain:

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), la clôture sera équipée de passes-faune sur la totalité du périmètre.

La faible hauteur des structures permet une bonne intégration paysagère du projet.

Une haie arbustive d'environ 3m de haut sera plantée au sud, en bordure de la rocade.

D - MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

L'ensemble des structures de support sont de type métallique galvanisé à chaud, la hauteur maximale (côté nord) est de 3m, la hauteur minimale (côté sud) est de 0,8m.

Le poste de transformation et de livraison sera en béton et de couleur RAL 6009 vert sapin.

La caméra de sécurité sera fixée sur un tube en acier galvanisé à chaud.

La clôture et le portail seront de couleur vert RAL 6005.

Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.

La citerne souple sera teinte en RAL 6032.

E - TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES, PLANTATIONS ET ENTRETIEN

Une haie arbustive d'environ 3m de haut sera plantée au sud, en bordure de la rocade.

Une partie de la végétation existante devra être défrichée pour permettre l'implantation des structures des panneaux photovoltaïques et du cheminement de sécurité en périphérie du site.

En dehors de cette piste, le sol restera enherbé et sera entretenu par écopâturage.

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.

De manière générale, suivant les recommandations de l'étude environnementale, toutes les mesures nécessaires à la préservation d'une faune et d'une flore particulière, seront mises en place.

F - MOYEN CONTRE LES INCENDIES

Le local électrique (point de livraison) sera équipé une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site et de deux extincteurs à CO2 ainsi que d'équipements de protection des personnes.

Pour des raisons de sécurité, une citerne souple de 120m3 est installée près de l'entrée du site.

L'ensemble des préconisations relatives à la sécurité du site émises par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine seront mises en place lors de la construction de la centrale photovoltaïque.

Desserte incendie:

Les services de secours et de lutte contre l'incendie utiliseront les accès, pistes et voies de retournement du site :

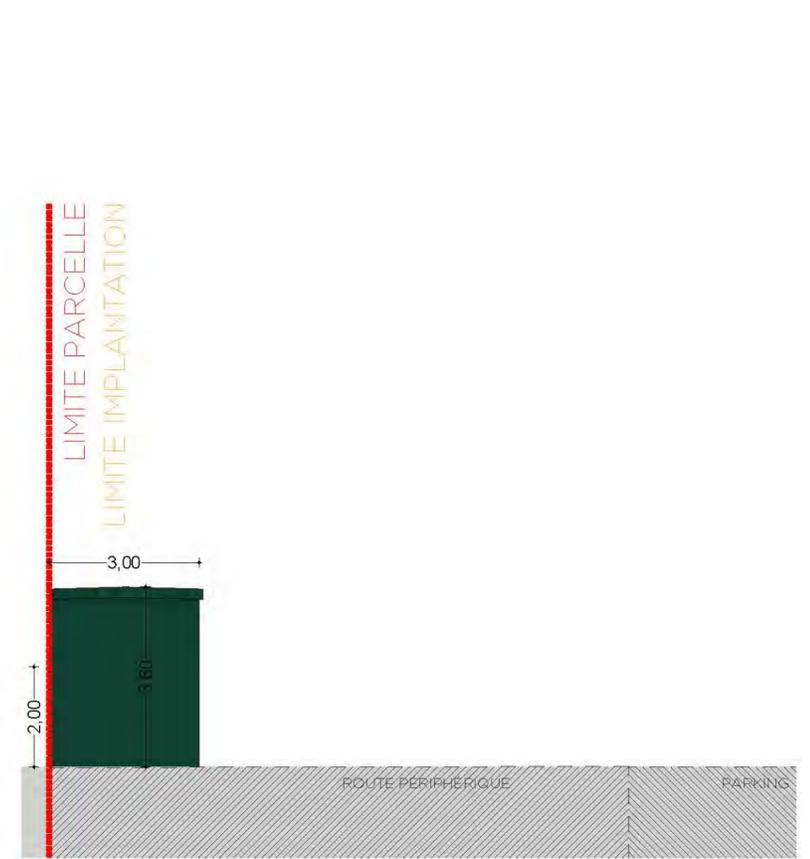
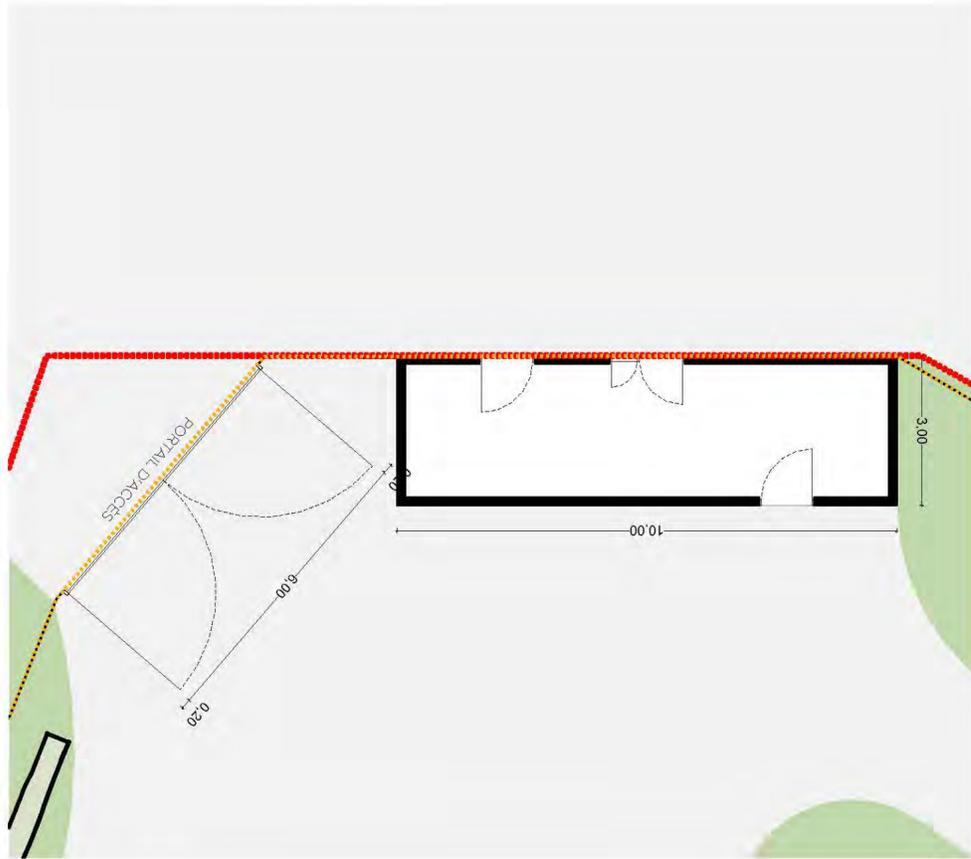
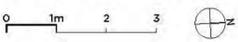
-Toutes les pistes intégrées dans le projet seront dimensionnées pour accepter les véhicules d'intervention. Largeur de route 3m avec aire de retournement en L à l'extrémité des deux voies en impasse.

Un plan d'intervention sera placé à l'entrée du site.

PC - 05a

PROJET
PLAN POSTE DE LIVRAISON ET TRANSFORMATION 1.100e

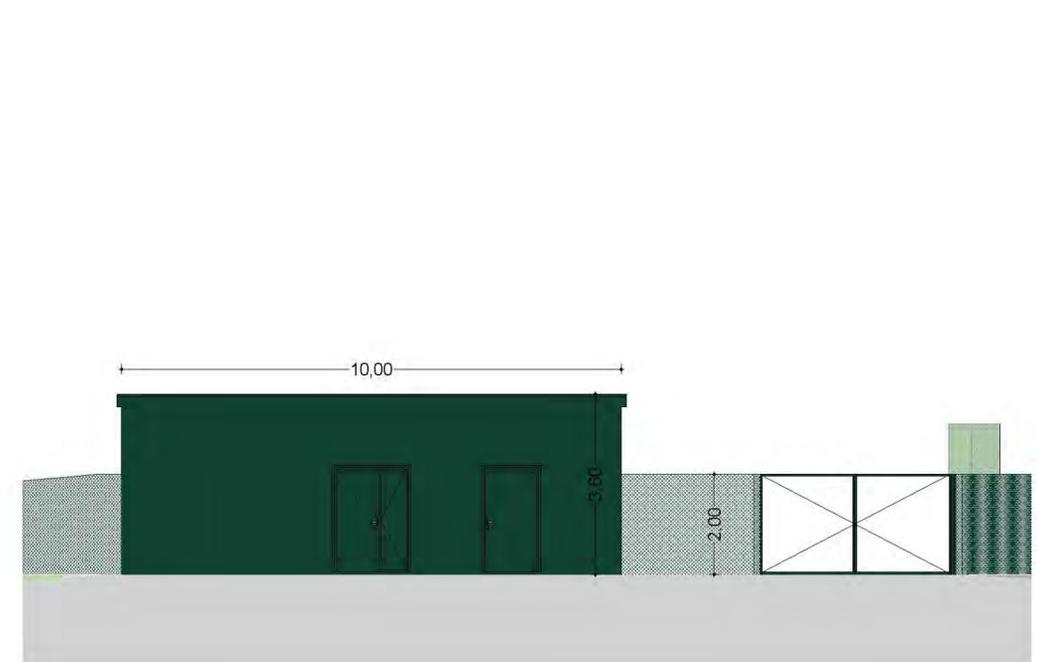
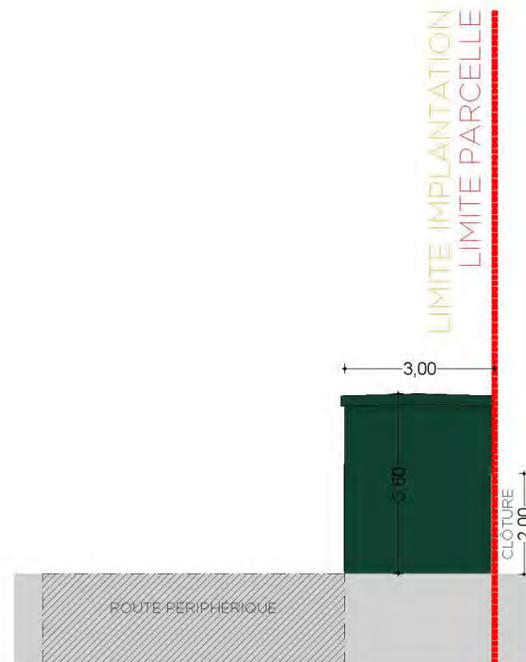
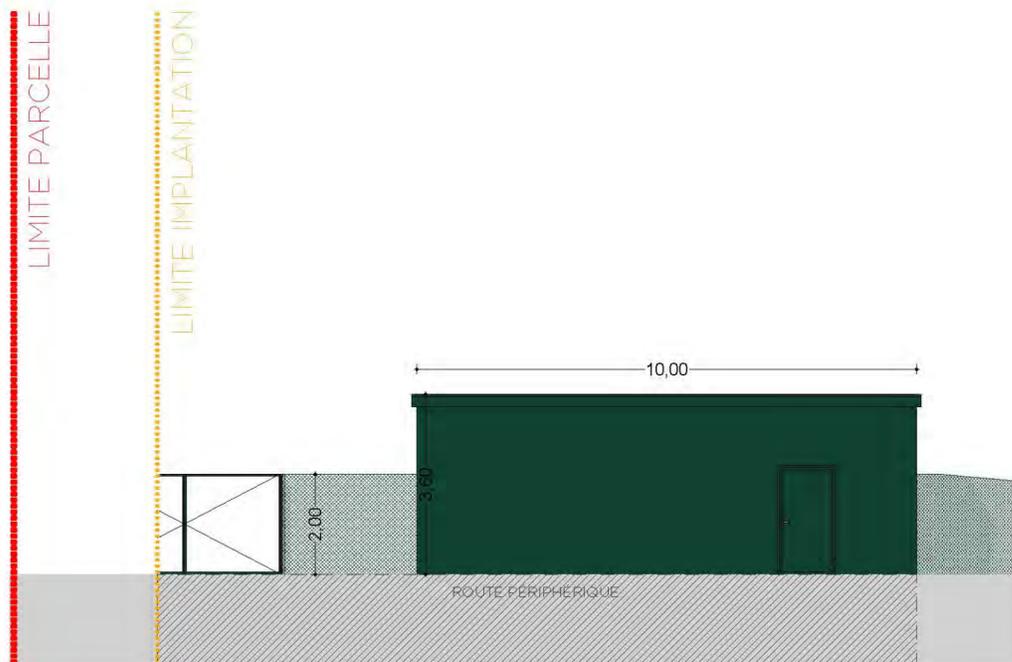
ÉLEVATIONS



ÉLEVATION EST 1.100e

ÉLEVATION NORD 1.100e

ÉLEVATION OUEST 1.100e



RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

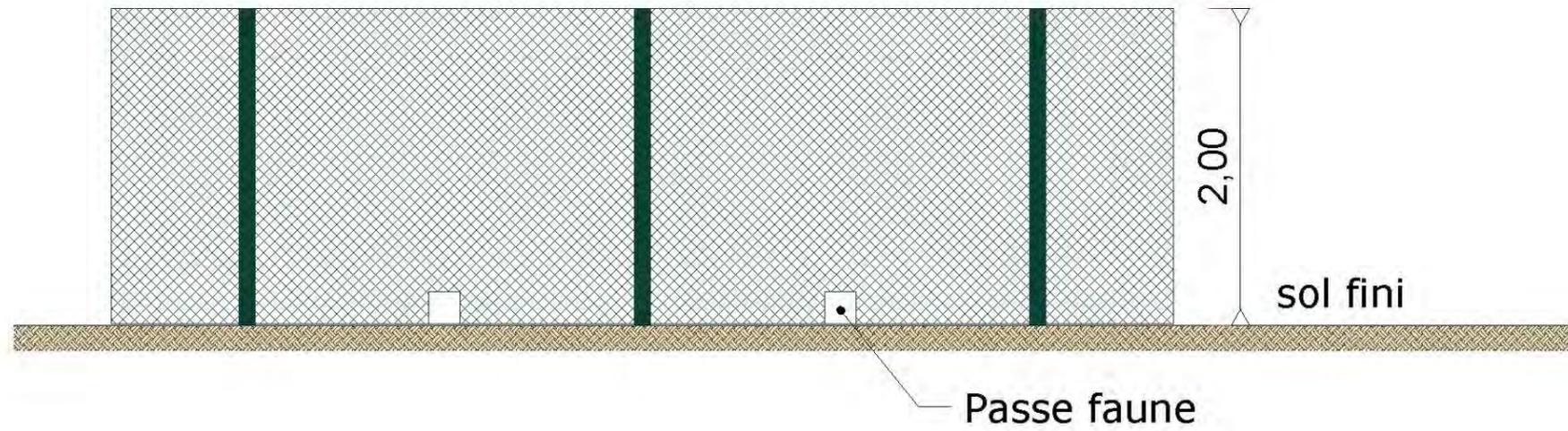
PC - 05b

PROJET

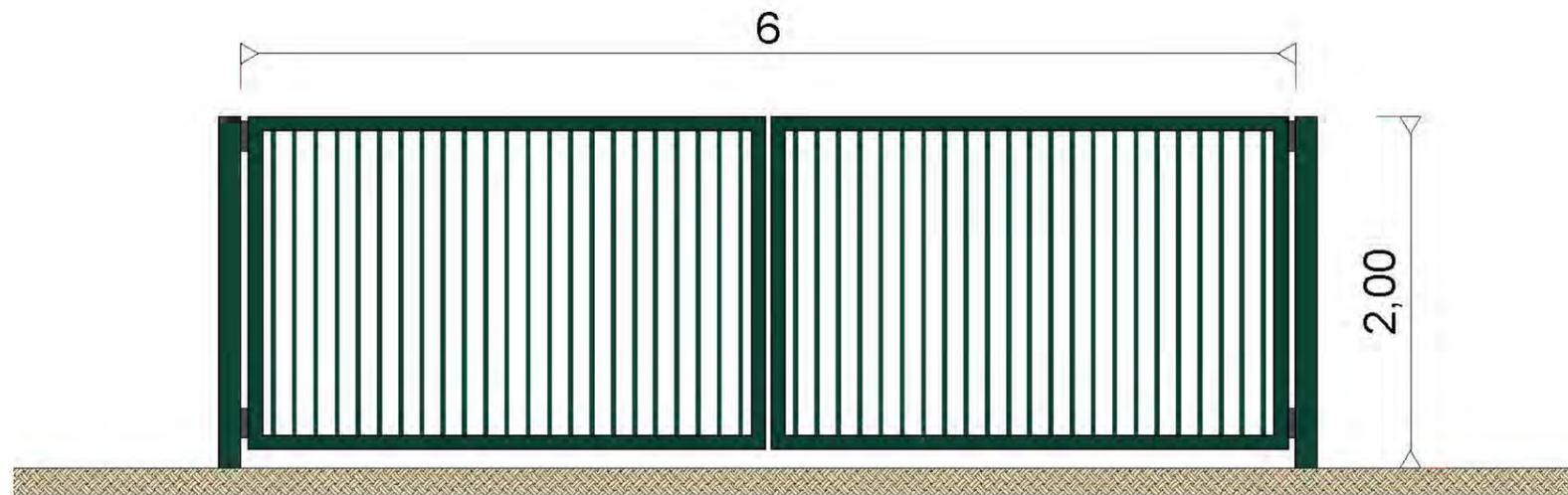
ÉLEVATION DE LA CLÔTURE 1.40e

ÉLÉVATIONS

Clôture souple de type 50/50 ou 100/50



ÉLEVATION DU PORTAIL 1.40e



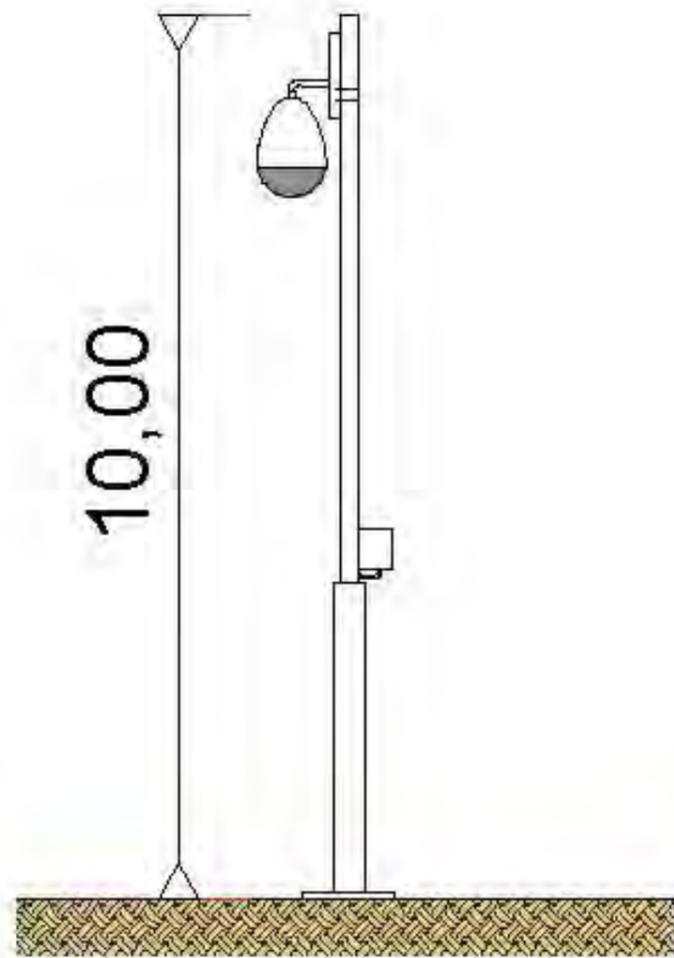
RAL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

PC - 05c

PROJET
ÉLEVATION DE LA CAMÉRA

ÉLÉVATIONS

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

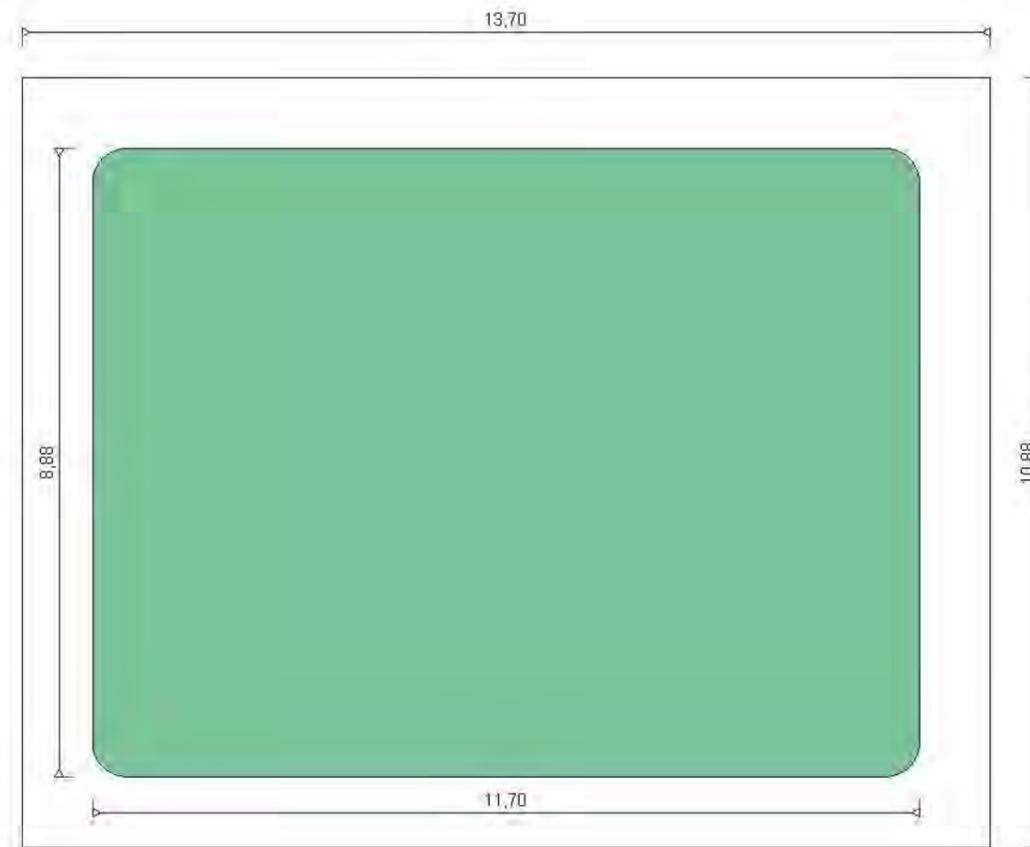


PC - 05d

PROJET

PLAN DE LA CITERNE INCENDIE L100e

ÉLÉVATIONS



PC - 06a

PROJET

ÉTAT INITIAL - 120°



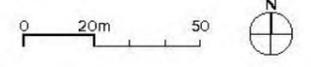
PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



INSERTION DU PROJET



PLAN DE REPÉRAGE - L2000e



PC - 06b

PROJET

PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°

INSERTION DU PROJET



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PC - 06c

PROJET

ÉTAT INITIAL - 120°



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



INSERTION DU PROJET



PLAN DE REPÉRAGE - L2000e



PC - 06d

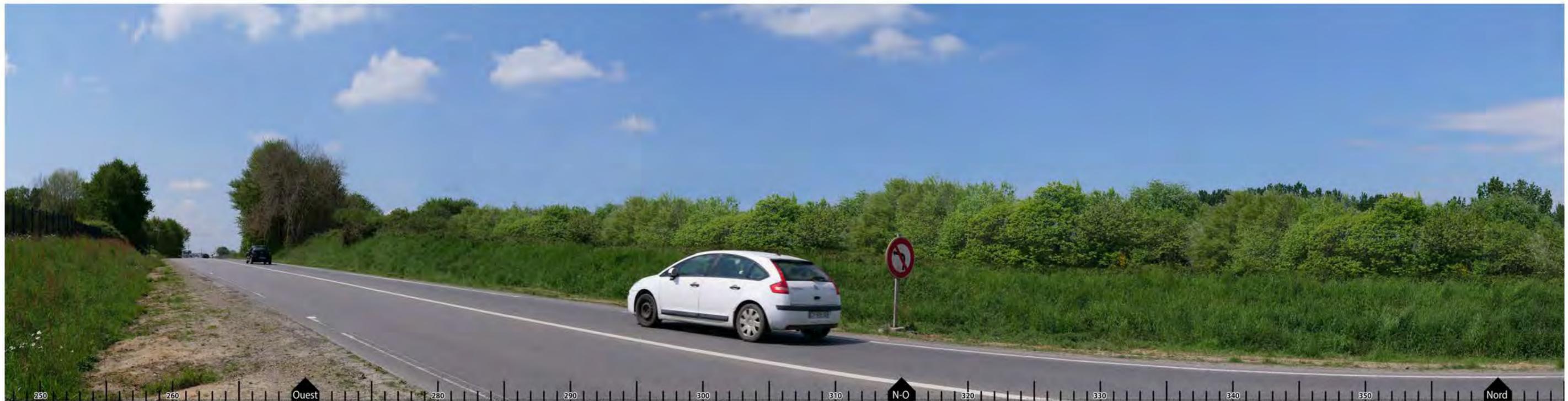
PROJET

PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°

INSERTION DU PROJET



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PC - 06e

PROJET

ÉTAT INITIAL - 120°



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



INSERTION DU PROJET



PLAN DE REPÉRAGE - 1:2000e



PC - 06f

PROJET

PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°

INSERTION DU PROJET



PROJET EN L'ABSENCE DE MESURES D'INSERTIONS - 120°



PC - 07a

PROJET

A - ÉTAT INITIAL - 60° | VUES TRÈS FILTRÉES PAR LA VÉGÉTATION QUI SERA PRÉSERVÉE



B - ÉTAT INITIAL - 60° | VUES TRÈS FILTRÉES PAR LA VÉGÉTATION QUI SERA PRÉSERVÉE



SITUATION DU TERRAIN DANS ENVIRONNEMENT PROCHE

PLAN DE REPÉRAGE - 1:2000e

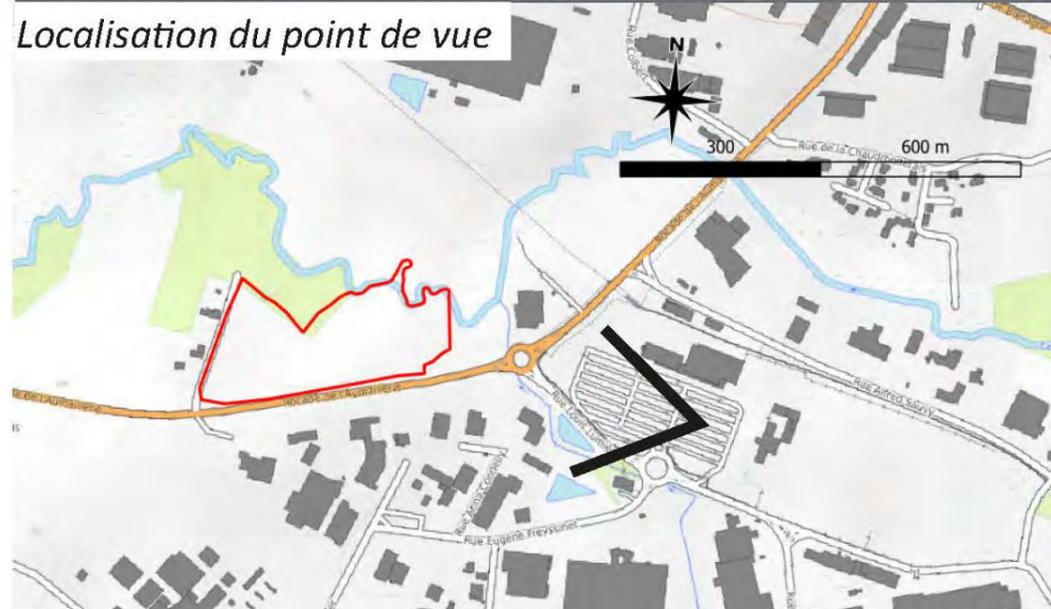


PC - 08a

PROJET

ÉTAT INITIAL - 60° | VUES TRÈS FILTRÉES EN DIRECTION DU PROJET DEPUIS L'ESPACE AUMAILLERIE

SITUATION DU TERRAIN DANS PAYSAGE LOINTAIN



PC - 08b

PROJET

ÉTAT INITIAL - 60° | VUES FERMÉES DEPUIS LA RUE COLBERT, ET LA VOIE VERTE FOUGÈRES-VITRÉ

SITUATION DU TERRAIN DANS PAYSAGE LOINTAIN

